

ASSURANCE INSTRUMENTS DE MUSIQUE – HARMONIE

Bulletin de souscription • Fédération FUSE



Ce bulletin est à retourner par courrier avec votre règlement à l'ordre de Verspieren à l'adresse suivante :
Verspieren – Département des Musiciens – 8, avenue du Stade de France – 93210 Saint-Denis

Adhérent

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Si vous adhérez via une association : nom de l'association :

Assureur : Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA

Police : n° 27881A

Date de prise d'effet : l'assurance prend effet le lendemain du jour de son règlement. Le contrat sera établi sur les bases du bulletin de souscription complété et signé.

Renouvellement : tacite reconduction sous conditions renouvellement adhésion Fuse.

Contact Fuse : www.fuse.asso.fr

Courtier

Verspieren
8 avenue du Stade de France
93210 Saint Denis

Votre contact

Martine Ingrao
Tél. : 01 49 64 12 14 – Fax : 01 49 64 11 70
E-mail : mingrao@verspieren.com

Noms et prénoms des utilisateurs	Date de naissance	Désignation des instruments de musique	En êtes-vous propriétaire ?	Valeur assurée
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Les justificatifs de valeur (facture d'achat ou expertise) seront à fournir en cas de sinistre.

Total valeur	
Cotisation assurance
Cotisation Fuse 4 € ou 15 €	+
Total à régler	=

Note d'information relative au contrat d'assurance instruments de musique

Introduction

La loi 2005-1564 du 15 décembre 2005 et ses textes d'application imposent aux intermédiaires en assurance de préciser par écrit un certain nombre d'informations lors de la remise d'un projet ou d'une proposition de contrat. Le présent document répond à cette obligation d'information.

1. Mentions légales

(art. R. 520-1 du Code des assurances)

Ces mentions figurent en bas de la présente page, en particulier notre numéro d'immatriculation au registre des intermédiaires en assurance. Il est aussi précisé qu'aucun assureur ne détient plus de 10% de notre capital ou n'est détenu à plus de 10% par nous.

2. Informations concernant l'analyse du marché (art. L. 520-1-II-b du Code des assurances)

a) Vos caractéristiques et besoins sont précisés sur ce document.

b) Sur la base de ces éléments d'information et compte tenu de notre expérience et de notre réputation sur votre secteur d'activité, nous avons questionné les assureurs avec lesquels nous avons élaboré toute une gamme de services et de contrats adaptés à vos besoins. Nous recommandons l'offre émanant de la société Helvetia. Le projet négocié avec cette compagnie vous est remis avec le présent document. Ce projet est constitué du contrat assurance des instruments de musique ci-joint et du présent bulletin d'adhésion.

c) Notre recommandation est fondée sur les critères suivants:

- meilleur rapport garanties/cotisation;
- adéquation d'ensemble avec les besoins exprimés;
- sérieux et expérience de ces assureurs dans la gestion et dans le traitement des sinistres.

3. Contrôle et décision

Malgré le temps et l'expertise que nous avons consacrés à votre dossier, une lecture attentive du projet est nécessaire pour le cas où vous voudriez modifier ou corriger tel élément ou tel paramètre. Nous sommes à votre entière disposition pour cela et pour vous permettre de décider en connaissance de cause.

Tarifs valables uniquement pour l'Union européenne (pour le monde entier contacter le 01 49 64 12 14)

Valeur assurée	Cotisation TTC € / année par assuré	
	Instruments toutes catégories	
Jusqu'à 600 €	20 €*	
1 000 €	27 €	
1 500 €	34 €	
2 000 €	41 €	
2 500 €	48 €	
3 000 €	55 €	
3 500 €	62 €	
4 000 €	69 €	
4 500 €	76 €	
5 000 €	83 €	
6 000 €	95 €	
7 000 €	105 €	
8 000 €	113 €	
9 000 €	120 €	
10 000 €	127 €	
15 000 €	162 €	
20 000 €	197 €	
25 000 €	232 €	
30 000 €	267 €	
35 000 €	302 €	
40 000 €	337 €	
45 000 €	372 €	
50 000 €**	407 €	
Valeurs intermédiaires par 1.000 €	7 €	

Cotisation adhérent Fuse :

- 6 € : étudiant -26 ans (être titulaire d'une carte étudiant ou avoir plus de 16 ans et être inscrit en cycle spécialisé) ;
- 15 € : élève adulte ou praticien amateur, parent d'élèves ;
- sauf adhérent direct et adhérent d'une association adhérente de Fuse à jours de leur cotisation.

* Prime minimale. Les housses, étuis, boîtes et caisses sont automatiquement compris dans l'assurance. Pour les instruments loués ou prêtés, il revient au propriétaire de justifier de cette valeur. Pour connaître nos garanties hors Union européenne, veuillez nous contacter.

** pour les valeurs supérieures à 50000 euros contacter le 01 49 64 12 14.

Les garanties s'exercent conformément aux clauses et conditions du contrat dont l'assuré reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire.

Fait à : Le :

L'adhérent

Cachet de l'association

A.P.E.C.
 Conservatoire National de Région
 Rue Gaëtan Rondeau
 44200 NANTES